



## Litige avec vendeurs maison

Par **papilou01**, le **02/05/2011** à **13:14**

Bonjour,

Ai acheté à un particulier maison 3.08.2010 - ai acte notarié (achevée 2008/2009)

Ai problème écoulement eaux usées depuis mon achat. Le circuit devra être refait entièrement (ai devis précisant que malfaçons antérieures)

Maison construite par un Constructeur mais travaux assainissement hors construction, par un autre Entreprise qui n'existe plus... (et jamais immatriculée au registre des métiers !) et pas de garantie décennale pour lui ( ai courrier confirmant ceci).

Les ex-proprétaire connaissait ce problème (en ai preuve écrite)

Je désire me retourner contre les vendeurs - Comment ?

Leur Notaire a t-il une co-responsabilité ?